

*Date de dépôt : 31 mai 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Pierre Weiss : E cole primaire : combien d'élèves par classe pour quels résultats ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 11 mai 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

- *Alors que certains enseignants du primaire menacent pour le 11 mai 2012 d'une grève dure, sans assurer le moindre accueil des élèves, tâche déléguée par une base rebelle à leurs directeurs qui n'ont donc qu'à obtempérer,*
- *Alors qu'un membre du bureau du Cartel intersyndical refuse d'adapter les effectifs des enseignants à ceux des élèves, dès lors que ces derniers sont à la baisse ("Il y aura une diminution de 360 élèves à la rentrée 2012. Du coup, le DIP veut nous faire fonctionner avec 44 postes en moins" - Tribune de Genève du 7 mai 2012), autant d'affirmations contestée par le DIP,*

*Mais aussi*

- *Alors que la baisse des inscriptions est de mille environ depuis 2010 sans adaptation significative des effectifs (Tribune de Genève du 7 mai 2012), portant les effectifs du primaire à 32 300 élèves, pour des raisons à la fois institutionnelles-réglementaires et d'émographiques (immigration en baisse et établissement en France voisine en hausse),*
- *Alors que le salaire des instituteurs genevois est de 97 010 F (chiffre publié le 2 mai 2011 par Le Temps et valable en 2012) à l'engagement, de 131 172 F en fin de carrière,*

- *Alors que le salaire à l'engagement dans les autres cantons romands oscille, à l'engagement, entre 68 098 F et 75 838 F, soit une différence allant de 28% à 42% en faveur des enseignants genevois, et, en fin de carrière, entre 103 123 F et 115 557 F, soit une différence allant de 13% à 27% en faveur des enseignants genevois,*
- *Alors que le revenu médian mensuel du secteur privé s'établissait à 6 775 F en 2010 (Tribune de Genève du 18 avril 2012), quand celui des enseignants va de 8084 F (salaire annuel divisé par 12) à 10931 F,*  
*Et surtout*
- *Alors que le taux d'endettement brut par habitant est de 30 000 F en 2009, mettant Genève en tête de tous les cantons suisses, sans pour autant avoir doté le canton d'équipements lui permettant de justifier ce rang,*
- *Alors que la croissance des dépenses de l'Etat entre 1993 et 2009 a été supérieure à celle du PIB ou à celle de la population qui n'a crû "que" de 44% dans le même laps de temps, faisant passer lesdites charges de 5 milliards à près de 9 milliards (Données rappelées par la Chambre de commerce et d'industrie de Genève dans son dossier spécial fiscalité de mai 2012), traduisant ainsi une crise des dépenses,*
- *Alors que les Genevois sont encore en tête de tous les cantons suisses pour les impôts directs sur les personnes physiques (plus de 10 000 F en moyenne) et probablement aussi en tête pour la proportion, de l'ordre du tiers, de contribuables exemptés de tout impôt (Gratis-Bürger),*
- *Alors que les salaires de la fonction publique genevoise sont les plus élevés de Suisse, avec un salaire annuel moyen de plus de 116 000 F en 2010 et un salaire annuel médian de 113 000 F, quand le salaire annuel médian du secteur privé est de 88 000 F (voir aussi ci-dessus pour le cas des enseignants),*
- *Alors que les charges de personnel public par habitant sont les plus élevées de Suisse, à près 8 000 F, soit le double des cantons les plus économes, contre près de 5 000 F à Zurich, Vaud et Berne,*
- *Alors que les contribuables de ce canton, dont font certes partie les enseignants et plus largement les fonctionnaires, vont devoir payer près de 7 milliards pour assainir des caisses de pension publique dont l'une, la CIA, serait sans cela soumise à des mesures drastiques décidées par l'Autorité fédérale de surveillance,*

**Ma question est la suivante :**

*Le Conseil d'Etat peut-il indiquer quel est le nombre moyen d'élèves par classe à l'école primaire :*

- a. dans tous les cantons suisses*
- b. dans les pays membres de l'OCDE*

*et quelles sources scientifiques l'ont convaincu de maintenir une moyenne d'élèves par classe inférieure à 20 élèves ainsi les avantages chiffrés qui en résultent pour les élèves (amélioration des résultats scolaires aux épreuves communes, par exemple) ?*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

L'office fédéral de la statistique (OFS) publie<sup>1</sup> un indicateur qui présente le nombre moyen d'élèves par classe dans la scolarité obligatoire par canton. Sur la base des données publiées par l'OFS, le nombre moyen d'élèves par classe au primaire dans le canton de Genève se situe à 19,6 (année scolaire 2007-2008), puis 20 (année scolaire 2008-2009). Les données publiées pour l'année scolaire 2009-2010, qui mentionnent un nombre moyen d'élèves par classe de 16,1, constituent une rupture nette et sont contestées. Pour cette année-là en effet, les indicateurs publiés par le SRED (édition 2011)<sup>2</sup>, qui portent précisément sur l'année scolaire 2009-2010, présentent une moyenne de 20,2 élèves par classe.

Pour les années 2007-2008 et 2008-2009, Genève se situe à la fois au-dessus de la moyenne suisse du nombre d'élèves par classe, mais aussi au-dessus de ce qui est observé dans les autres cantons romands. Les données genevoises des années scolaires 2010-2011 et 2011-2012 sont connues, mais ne sont pas encore publiées par l'OFS dans une perspective de comparaison intercantonale. Sont relevées une moyenne d'élèves par classe de 20,3 en 2010-2011 et de 19,8 en 2011-2012. Avec ces chiffres, Genève ne devrait pas se situer en dessous des autres cantons romands.

---

<sup>1</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

<sup>2</sup> *L'enseignement à Genève, Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation*, Edition 2011. Genève: Service de la recherche en éducation.

L'OCDE ([www.oecd.org](http://www.oecd.org)) publie la taille moyenne des classes par pays de l'OCDE et par degré d'enseignement (indicateur D2.1). La Suisse se situe juste en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (21 élèves par classe). Par ailleurs, la taille des classes est restée stable en Suisse entre 2000 et 2009.

L'ensemble des sources scientifiques indiquent un intérêt à la constitution de classes à effectifs réduits pour l'enseignement primaire et en particulier pour le cycle élémentaire. Denis Meuret (2001)<sup>3</sup> a réalisé une synthèse des recherches sur la réduction des tailles de classe. Il semble exister un effet positif – mais faible – sur les progrès des élèves. Cet effet s'observe presque uniquement dans les premières années de la scolarité primaire, ne se produit qu'avec une forte réduction de la taille des classes et n'est vraiment visible que pour les enfants de familles défavorisées. L'effet semble durable, même après que les élèves ont rejoint de grandes classes.

D'autres publications plus récentes font également état d'éléments sur la taille des classes :

- Bressoux et Lima (2011)<sup>4</sup> : « Ainsi, un large consensus apparaît dans la communauté scientifique sur le fait que la taille des classes exerce un effet sur les acquis des élèves au niveau primaire. La question de l'importance de cet effet est davantage discutée mais la plupart des études, et cela est confirmé par les méta-analyses (e.g. Goldstein & Blatchford, 1998; Slavin, 1990)<sup>5</sup>, concluent à un effet positif de la réduction de la taille des classes. » (p.107).

---

<sup>3</sup> Meuret, D. (2001). *Les recherches sur la réduction de la taille des classes*. Dijon: IREDU. Rapport établi à la demande du Haut Conseil de l'évaluation de l'école. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000197/0000.pdf>

<sup>4</sup> Bressoux, P. et Lima, L. (2011). La place de l'évaluation dans les politiques éducatives: le cas de la taille des classes à l'école primaire en France. In Felouzis, G., & Hanhart, S. (Eds.), *Gouverner l'éducation par les nombres ? Usages, débats et controverses* (pp.99-123). Bruxelles: De Boeck.

<sup>5</sup> Goldstein, H. & Blatchford, P. (1998). Class size and educational achievement: a review of methodology with particular reference to a study design. *British Educational Research Journal*, 24(3), 255-268.

Slavin, R. (1990). Class Size and Student Achievement: Is smaller better ? *Contemporary Education*, 62(1), 6-12.

- Duru-Bellat (2012)<sup>6</sup> : « Au niveau primaire, on observe de meilleures progressions quand la classe est de petite taille, notamment en lecture, et ceci vaut particulièrement pour les enfants de milieu défavorisé. (...) Dans l'étude qu'il vient de publier (avec Laurent Lima), le chercheur Pascal Bressoux montre que cet effet bénéfique d'une réduction de la taille des classes ne s'observe pas seulement si l'on met en œuvre une baisse très marquée, mais est notable d'emblée. » (p.12).

A Genève, l'engagement, il y a plus d'une décennie, de maintenir un taux d'encadrement cantonal de 1 poste d'enseignement pour 17 élèves a été assorti d'un seuil cantonal de la moyenne d'élèves par classe fixé autour de 20,5. Ce seuil a été respecté dans la mesure où, chaque année, les 70-75% des classes ordinaires ont présenté, et continuent de présenter, un effectif compris entre 18 et 22 élèves, cycles élémentaire et moyen confondus.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER

---

<sup>6</sup> Duru-Bellat, M. (2012). Moins d'élèves, moins d'échecs ? *Sciences humaines*, n°235 (mars 2012), 12.